

# Programme de législature 2023 – 2026 (2027)

## Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville



## **SOMMAIRE :**

<b>I.</b>	<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>Thèmes transversaux principaux</b>	<b>4-23</b>
	<b>A. Moutier réussit son transfert</b>	<b>4-8</b>
	<b>B. Moutier se développe</b>	<b>9-12</b>
	<b>C. Moutier se modernise</b>	<b>13-16</b>
	<b>D. Moutier ville durable</b>	<b>17-19</b>
	<b>E. Moutier ville du vivre-ensemble et de la qualité de vie</b>	<b>20-23</b>
<b>III.</b>	<b>Conclusion</b>	<b>24</b>

## I. INTRODUCTION



À deux reprises, le 18 juin 2017, puis le 28 mars 2021, le corps électoral prévôtois a opté pour la République et Canton du Jura. Ainsi, le 1er janvier 2026, la ville de Moutier sera jurassienne. Cette législature est donc celle qui verra le transfert se réaliser. Moutier écrit l'Histoire.

Ce passage sous la juridiction jurassienne est évidemment essentiel et prioritaire au niveau politique. Il entraîne avec lui toutes les autres réflexions et projections.

Demain ce sera fait. Moutier rejoint sa patrie naturelle. Le Conseil municipal veut profiter du moment. L'enthousiasme doit primer. C'est pourquoi il a décidé de proposer un programme de législature sous une forme inédite. Cinq thèmes transversaux principaux vont entraîner notre ville dans le deuxième quart du vingt-et-unième siècle et ouvrir de solides perspectives.

Moutier réussit son transfert, Moutier se développe, Moutier se modernise, Moutier ville durable et enfin Moutier ville du vivre-ensemble et de la qualité de vie sont ainsi les cinq têtes de chapitres qui vont grouper sous leur égide les objectifs des divers départements et services de l'administration municipale.

L'assainissement des finances communales constituera en outre une préoccupation permanente de ces prochaines années. En effet, la Ville de Moutier a enregistré un découvert au bilan au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2022, il se monte à 2.2 millions. Selon la législation bernoise, dès le budget 2023, les prévisions budgétaires doivent reposer sur des excédents de revenus. La planification financière doit démontrer qu'à l'horizon 2027, la ville a reconstitué une fortune. Durant cette période d'assainissement, la Municipalité connaîtra son passage au canton du Jura avec de nombreux flux financiers différents et une nouvelle réorganisation et répartition des tâches desquelles découlera une nouvelle quotité d'impôts.

Voilà la symphonie que notre ville est appelée à jouer durant le prochain lustre. Chères Conseillères de Ville, chers Conseillers de Ville, avec votre entrain aidez votre ville, notre ville d'entrer droite et fière dans la République et Canton du Jura. Oublions nos différences passées et œuvrons toutes et tous afin de conférer à Moutier les meilleures bases possibles dans son nouvel environnement institutionnel.

## II. THÈMES TRANSVERSAUX PRINCIPAUX

### A. Moutier réussit son transfert



© Géraud Siegenthaler

Le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura constitue, en même temps qu'un formidable projet de société, le principal défi que devra relever la Municipalité au cours de la présente législature 2023-2026 (2027 selon le projet de Concordat intercantonal).

Sous l'égide de la Confédération et de la Conférence Tripartite, l'accord conclu permet de confirmer la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour le transfert de Moutier. Auparavant, et selon le calendrier prévu, le Concordat entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura (RCJU) concernant le transfert de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura devra être adopté par les deux gouvernements (fin 2023), approuvé par les deux parlements (printemps 2024) et accepté en votation populaire par les citoyennes et citoyens des cantons de Berne et du Jura (22 septembre 2024). Le vote de l'Assemblée fédérale portant sur la modification de frontière devrait intervenir à l'été ou à l'automne 2025.

La législature qui s'ouvre permettra à la Municipalité de Moutier de se préparer à ce changement institutionnel, d'adapter le dispositif réglementaire en vigueur, y compris le plan d'aménagement local, ainsi que l'organisation de l'administration et des services communaux.

Dans ce contexte, l'objectif du Conseil municipal est d'œuvrer dans le sens d'un transfert harmonieux. La réussite du processus repose incontestablement sur la cohésion de l'ensemble de la population. Nous sommes convaincus que les Prévôtoises et les Prévôtos veulent réussir leur transfert. Abraham Lincoln le disait si bien : « Quand je fais du bien, je me sens bien. Quand je fais du mal, je me sens mal. Voilà ma religion. ». Faisons pareil. Faisons du bien !

Le Conseil municipal travaille au maintien et au renforcement de l'offre des prestations fournies à la population. On notera, pour illustrer le propos, le domaine de la politique de la jeunesse et des actions communautaires (SeJAC), celui de l'accueil extrafamilial ou encore du secteur social, des transports et de la réalité hospitalière. Dans certains secteurs, la commune de Moutier est appelée à servir de modèle et de laboratoire pour la République et Canton du Jura.

La garantie de l'emploi pour les agentes et les agents de la fonction publique, dans un cadre de travail harmonieux, doit guider l'action des responsables politiques communaux.

La législature permettra en outre la définition de la politique communale en matière de sécurité (police, CRISM, protection de la population), tout comme la mise en œuvre de mesures permettant l'assainissement des finances communales, indispensable au déploiement d'une politique de développement économique, social et culturel.

## **Mesures annoncées par les dicastères et les services :**

### **Mairie, administration générale, information et santé publique**

#### **Chancellerie :**

- Adaptation de la réglementation communale ; réorganisation de l'administration ; accompagnement et soutien de l'ensemble du personnel dans le processus de transition.

#### **AVS :**

- Définition de la compétence des caisses de compensation pour les dossiers en suspens lors du transfert de canton. Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, tous les assuré(e)s doivent pouvoir percevoir les prestations vitales, sans retard (rentes AVS, prestations complémentaires, etc.). Les factures de cotisations AVS doivent également être disponibles à temps. Eclaircissement de la question de la couverture des frais pour les personnes de la ville placées en institutions bernoises (homes/EMS) lors du transfert (tarifs cantonaux différents).

#### **Impôts :**

- Bon déroulement des tâches du service en vue du transfert.

#### **Santé publique :**

- Soutien à l'intégration de l'Hôpital de Moutier SA (HDM SA) dans la structure sanitaire jurassienne.

### **Sécurité publique, protection de la population et transports**

#### **CRISM :**

- Etablissement de l'inventaire du matériel, des projections financières et élaboration d'une organisation qui défende les intérêts communaux.

#### **Police administrative :**

- Réorganisation du service.
- Négociation du contrat de ressources avec la Police cantonale jurassienne.
- Maintien des amendes d'ordre au sein de la commune.

### **Transports :**

- Maintien ou renforcement des offres actuelles des transports publics à la suite du transfert : transports urbains, nocturnes et réseau ferroviaire.

## **Finances, Urbanisme et environnement**

### **Finances :**

- Les deux impératifs suivants devront être respectés :
  - ✦ Préparation et passage de la Ville au canton du Jura le 1<sup>er</sup> janvier 2026 selon les nouvelles règles financières jurassiennes ;
  - ✦ Assainissement du découvert au bilan en intégrant la problématique du changement d'appartenance cantonale.

### **Urbanisme :**

- Révision de la réglementation fondamentale en matière de construction (Plan d'aménagement local, PAL) et mise en place de toutes les adaptations nécessaires relatives au transfert dans le canton du Jura (traitement des permis de construire, nouvelles procédures et réglementations, etc.). Réorganisation du service de l'Urbanisme en conséquence.

## **Education, instruction et formation ; Aide et Autorité sociales ; Service de la jeunesse et des actions communautaires (SeJAC)**

### **Education, instruction et formation :**

- Accompagnement et soutien, par la Commission scolaire, des directions et des enseignants lors du transfert afin que tout se déroule pour le mieux.
- Maintien des différents services collaborant avec l'école (Service Psychologique pour Enfants, logopédie, psychomotricité, infirmières scolaires, travailleuses sociales en milieu scolaire) et des leçons d'enseignement spécialisé (Français langue seconde, Haut potentiel, Soutien Pédagogique Ambulatoire, Soutien renforcé, Soutien élargi).
- Préparation du passage d'un système cantonal à l'autre d'une manière efficace et judicieuse, aussi bien sur le plan pédagogique pour les élèves que sur le plan administratif pour le corps enseignant.

### **SeJAC :**

- Mise à jour du concept du SeJAC et des cahiers des charges de l'équipe en vue du transfert (consolidation des prestations).
- Développement des projets supra cantonaux qui participeront à faire de Moutier une ville-centre.

### **Aide et Autorité sociales :**

- Préparation du service au transfert, tout en veillant à la prise en charge constante des bénéficiaires.
- Extension du travail de réseau (Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), Office régional de placement (ORP), AI, Centre social protestant (CSP), Caritas, Propuls, etc.) dans les deux cantons.

## **Electricité et Eau**

- En s'appuyant sur la Charte et la société SACEN SA, maintien de la compétitivité au niveau des prix de l'électricité ainsi que pour les nouveaux services proposés à sa clientèle.
- Suivant l'évolution et le développement de la Loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité (LCApEI), propre au canton du Jura, adaptation des règlements et ordonnances ; intégration de Moutier dans les processus de consultation concernant cette nouvelle loi.
- Reprise par les Services industriels Moutier (SIM) de l'éclairage public sur les routes cantonales.

## **Economie, Délégation pour les affaires jurassiennes, informatique**

### **Economie :**

- Affirmation de la ville de Moutier comme pôle économique prioritaire de la RCJU et amélioration de l'attractivité pour les entreprises régionales qui désirent s'y implanter.

## **Travaux publics**

- Mise en conformité des différents règlements (routes, déchets, rivières, évacuation des eaux).
- Reprise des biens-fonds où sont situés les trottoirs qui longent la route cantonale et indirectement de l'entretien y compris le marquage des passages piétons.
- Instauration d'une bonne coordination avec les différents services de la RCJU.

## **Générations et communautés**

### **Centre de l'enfance (CDE) et Ecole à journée continue (EJC) :**

- Maintien des prestations actuelles, notamment en lien avec l'accueil de type EJC, soit des enfants de la 1<sup>re</sup> à la 11<sup>e</sup> année Harmos.
- Anticipation des défis liés au transfert, notamment sur les points suivants :
  - ✦ Accueil des enfants des communes avoisinantes qui seront soumises au système des bons de garde.
  - ✦ Adaptation des normes d'accueil en lien avec le système jurassien. Mise en œuvre d'une période transitoire.

### **Politique du 3<sup>e</sup> âge :**

- Maintien de la sortie des aîné(e)s et de la journée récréative 1 fois par an.

### **Intégration :**

- Maintien de la Commission d'Intégration.

### **Coopération :**

- Poursuite de la coopération avec la Roumanie et le Burundi par le biais des sous-commissions en charge de cette mission.

### **Service d'accueil en famille (SAF) :**

- Pérennisation du SAF en offrant un accueil et une prise en charge de qualité, respectant les bases légales en vigueur dès 2024. Formulation d'une demande de régime transitoire auprès du canton de Berne.
- Application d'une communication régulière et transparente avec les différents intervenants ainsi qu'avec les autorités et travailler ensemble.
- Maintien d'une collaboration étroite avec les communes voisines, en garantissant l'accessibilité des prestations, malgré des systèmes tarifaires et de subventionnements différents.

## **Energie ; Infrastructures ; Culture, sports, loisirs**

### **Infrastructures :**

- Etablissement d'une projection à long terme des ambitions de la commune et de son développement.
- Etablissement d'une projection claire de l'assainissement du parc immobilier.

### **Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse (CSLJ) :**

- Affirmation de Moutier en tant que pôle culturel d'importance régionale dans le giron jurassien en pérennisant ses institutions culturelles phares.

## B. Moutier se développe



Le développement de la ville de Moutier passe par le renforcement de l'efficacité de la promotion économique. L'objectif affiché porte sur la création de 200 nouveaux emplois par l'action directe de la Municipalité et sur l'installation d'au moins 10 entreprises externes d'ici à la fin de l'année 2027.

Des mesures d'attractivité seront déployées dans le but d'infléchir la courbe démographique et d'atteindre 7'500 habitants en 2027 et 7'700 habitants en 2031, assorties de la mise en place d'une nouvelle politique immobilière.

Les expériences participatives devront se généraliser lors de l'élaboration des principaux projets communaux.

Dans le domaine de la politique énergétique, notons la concrétisation du projet de chauffage à distance ainsi que le développement du parc photovoltaïque.

S'agissant des infrastructures, l'aménagement de la place du Collège et plus généralement l'avènement du projet Moulindustrie figurent parmi les objectifs de la législature.

L'offre en matière d'élimination des déchets sera renforcée par l'aménagement d'un nouveau point de récolte et d'une déchetterie centralisée.

Dans le domaine social, le développement d'un lieu de formation et d'information (guichet social en présentiel) est prévu, ainsi que celui d'un lieu de rencontre (Coin Partage).

Enfin, apprenons à valoriser la richesse que constituent, pour Moutier, ses ressources en eau.

## Mesures annoncées par les dicastères et les services :

### Mairie, administration générale, information et santé publique

#### Chancellerie :

- Accroissement de l'informatisation de l'administration ; réactivation de la commission marketing et élaboration d'un concept promotionnel en lien avec les objectifs de développement démographique.

#### AVS :

- Augmentation de la population prévôtoise (attractivité pour les familles, contribuables, terrains à bâtir, etc.).

#### Santé publique :

- Planification et anticipation de la construction de nouveaux appartements adaptés.

### Sécurité publique, protection de la population et transports

#### CRISM :

- Modernisation des locaux (aménagement des vestiaires notamment) et transformations, réflexions en liens avec le matériel.

#### Police administrative :

- Création/développement de synergies au sein des services communaux, en vue de simplifier les processus, gagner en efficacité et réduire les coûts.

### Finances, Urbanisme et environnement

#### Urbanisme :

- Application du concept de développement urbain « Moutier 2030 » dans tous les projets communaux.
- Conception des aménagements de la place du Collège avec réalisation de l'espace de jeux lié au projet du Moulin.
- Soutien aux études urbanistiques en cours : nouveaux plans de quartier « Villa Holzer » et « La Poterie ».

### Education, instruction et formation ; Aide et Autorité sociales ; Service de la jeunesse et des actions communautaires (SeJAC)

#### SeJAC :

- Achèvement de la phase 2 du projet « Prévôlution », soit l'évaluation des expériences participatives et la rédaction d'un catalogue de propositions concernant le fonctionnement démocratique de la Municipalité.

#### Aide et Autorité sociales :

- Développement d'un lieu social de formation et d'information (sorte de guichet Social en présentiel, où des informations pratiques peuvent être trouvées, où une personne renvoie à un service précis selon les besoins : AVS-PC-Pro Senectute – Pro Infirmis-ORP-CSP-AEMO, etc.).
- Développement d'un lieu social de rencontre (sorte de Coin Partage où l'on peut rencontrer d'autres personnes et/ou avoir des activités simples : peinture, dessin, jeux de société, etc.).

## **Electricité et Eau**

- Développement des partenariats comme le prêt citoyen avec d'autres acteurs du développement de la ville pour favoriser la mise en place de projets d'énergie renouvelable.
- Anticipation du renforcement du réseau pour permettre aux citoyens de concrétiser des projets énergétiques (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, bornes de recharge pour véhicules électriques).
- Remplacement de la gestion des données énergétiques réseau (EDM), le système actuel étant dédit pour fin 2024.
- Accompagnement de la transition de l'Assurance Qualité de l'Eau (AQE) vers la nouvelle base de certification W12 (guide des bonnes pratiques pour la distribution d'eau potable, autocontrôle) de la Société Suisse de l'industrie, du gaz et des eaux (SSIGE).
- Poursuite de la mise en place des nouvelles zones de protection conformément au plan général en eau (PGA 2011).

## **Economie, Délégation pour les affaires jurassiennes, informatique**

### **Economie :**

- Renforcement de l'efficacité de la promotion économique, notamment à travers la création d'au moins 200 nouveaux emplois par l'action directe de la Municipalité et l'installation d'au moins 10 entreprises externes d'ici à fin 2027. Dans ce cadre, utilisation des parcelles vacantes à la zone industrielle des Laives.
- Mise en place d'une nouvelle politique immobilière communale, permettant notamment la création de nouvelles zones à bâtir destinées à des logements individuels et des logements collectifs de standard supérieur, visant à attirer de nouveaux contribuables. Développement des opportunités de création de nouvelles parcelles constructibles pour les activités industrielles et économiques.
- Transformation de friches industrielles en lieux de nouvelles activités (sociales, culturelles, économiques).
- Promotion du Forum de l'Arc en tant que centre de congrès de la RCJU, bénéficiant d'une reconnaissance intercantonale et contribuant à l'essor du tourisme d'affaires.
- Développement d'une infrastructure touristique majeure, à partir du fonds pour la promotion du tourisme et de fonds tiers (Loi sur la politique régionale notamment).
- Inversement de la courbe démographique par des mesures d'attractivité : objectifs 7500 habitants en 2027, objectif 7700 habitants en 2031.
- Mise en place de moyens d'action afin de soutenir le commerce local, le rendre plus attractif et réorientation des habitudes de consommation de la population en ce sens.

## **Travaux publics**

- Développement des possibilités d'élimination des déchets par l'aménagement d'un nouveau point de récolte, d'une déchetterie centralisée et par l'évacuation des plastiques.
- Examen de la dotation de la voirie, de manière à permettre l'accomplissement des mêmes tâches et volumes de travail que ces dernières années.
- Aménagement des espaces publics de la Vieille Ville / Etape 4 – Rue et place de l'Hôtel-de-Ville.

## **Génération et communautés**

### **Centre de l'enfance et Ecole à journée continue :**

- Augmentation du nombre de places occupées au CDE. Il s'agit de travailler sur l'attractivité des prestations proposées, en valorisant la qualité de l'accueil, les locaux chaleureux et spacieux, les qualifications du personnel éducatif et les activités pédagogiques. Par le biais de la page Facebook ouverte au nom du CDE, publication des activités pédagogiques sous forme de photos.

### **Politique du 3<sup>e</sup> âge :**

- Evaluation des besoins et des objectifs prioritaires (service des repas à domicile, appartements adaptés, foyer de jour, information destinée au 3<sup>e</sup> âge, etc.).

### **Intégration :**

- Renforcement de l'information fournie aux nouveaux arrivants étrangers (loi sur l'intégration).

### **Service d'accueil en famille :**

- Développement des partenariats avec les autres organisations familiales de jour de la région.
- Encadrement et encouragement de la formation et du perfectionnement des assistantes parentales afin d'obtenir une meilleure reconnaissance et valorisation de la profession.
- Elaboration de conventions et extension du rayon d'activité au sein des communes dépourvues de structures d'accueil familial de jour, en engageant du personnel (assistantes parentales) pour répondre à la demande.

## **Energie ; Infrastructures ; Culture, sports, loisirs**

### **Infrastructures :**

- Promotion du développement du chauffage à distance.
- Développement du parc photovoltaïque.

### **CSLJ :**

- En partenariat avec les sociétés locales, développement d'une offre de loisirs la plus large possible en s'appuyant notamment sur les compétences affirmées du Centre Culturel de la Prévôté.

## C. Moutier se modernise



Le troisième axe de réflexion est celui de l'évolution et de la modernisation. Notre ville se doit d'aborder le deuxième quart du vingt-et-unième siècle avec une conception et un développement technologiques adaptés au reste du pays et du continent.

Il apparaît telle une évidence que c'est avant tout dans le domaine du numérique que notre administration et plus largement l'ensemble de nos services sont appelés à définir de nouvelles dispositions. Une administration de plus en plus en ligne, promouvant l'utilisation de guichets virtuels, instaurant le télétravail là où les circonstances le réclament, le tout avec une sécurité garantie au maximum.

Au niveau des services industriels il s'agit entre autres priorités de poursuivre le processus de mise en place de la Stratégie énergétique 2050 et de développer une plateforme numérique de communication avec la clientèle.

Mais comme le déplore Albert Einstein, lorsqu'il a écrit « *Il est hélas devenu évident aujourd'hui que notre technologie a dépassé notre humanité* », il est indispensable qu'au sein de tout ce développement informatique, nous conservions intacts nos repères humains. Nous devons penser très fort au bien-être et à la sécurité de nos enfants, de nos seniors et des plus démunis de nos administrés.

À ce titre, la finalisation d'un projet pour l'économie familiale, le développement d'une urbanisation adaptée et respectueuse de l'environnement et la poursuite d'une véritable politique du 3<sup>e</sup> âge sont essentiels.

Moutier sera moderne et humaine.

## **Mesures annoncées par les dicastères et les services :**

### **Mairie, administration générale, information et santé publique**

#### **Chancellerie :**

- Poursuite du développement de l'offre en matière de guichet virtuel.

#### **Santé publique :**

- Soutien aux projets du SeJAC et de la Commission prévention et promotion de la santé (CPPS) en lien avec la santé.

### **Sécurité publique, protection de la population et transports**

#### **CRISM :**

- Remplacement de véhicules et équipements (motopompes, etc.)

#### **Police administrative :**

- Création d'un guichet virtuel permettant la gestion des domaines suivants :
  - ✦ Taxe/Annonce des chiens ;
  - ✦ Objets trouvés ;
  - ✦ Formulaires Hôtellerie/Restauration ;
  - ✦ Amendes d'ordre.

### **Finances, Urbanisme et environnement**

#### **Urbanisme :**

- Mise en place d'une signalétique piétonne.

### **Education, instruction et formation ; Aide et Autorité sociales ; Service de la jeunesse et des actions communautaires (SeJAC)**

#### **Education, instruction et formation :**

- Finalisation du projet de nouveau bâtiment pour l'économie familiale.
- Développement d'une prise en charge efficace et judicieuse des élèves exclus de l'enseignement.

#### **Aide et Autorité sociales :**

- Dotation du service en moyens et outils de travail adaptés à ses besoins et aux contraintes.
- Amélioration de l'attractivité du service en tant qu'employeur, en tendant vers les recommandations de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) au niveau de la charge de dossiers par collaborateur.

## **Electricité et Eau**

- Mise en place de processus communs et d'une coopération dans le cadre de la Charte, permettant de soulager les collaborateurs (terrain, administration) des multiples tâches obligatoires en augmentation.
- Poursuite du processus de mise en place visant les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 (SmartMetering, tarification dynamique).
- Dans les stations transformatrices, remplacement de tous les relais de protection sur la moyenne tension.
- Développement d'une plateforme numérique pour la communication avec les clients, la gestion des données et la facturation.
- Assainissement de la station de pompage de La Foule.

## **Economie, Délégation pour les affaires jurassiennes, informatique**

### **Informatique :**

Développement d'une politique permettant à la Ville de Moutier de :

- Devenir précurseur en matière d'administration en ligne (guichet virtuel) ;
- Renforcer la digitalisation de l'administration (gestion électronique des documents, digitalisation, formation du personnel) ;
- Garantir la sécurité des infrastructures informatiques (mesures de prévention, évaluation des risques, maintien et développement des infrastructures informatiques).

## **Travaux publics**

- Renforcement de la surveillance des points de récolte afin de permettre de pallier le plus possible aux incivilités.
- Remplacement des véhicules et machines afin d'éviter l'alourdissement des charges d'entretien.

## **Génération et communautés**

### **Centre de l'enfance et Ecole à journée continue :**

- Définition d'un nouveau lieu d'accueil (actuellement Fauvettes) pour les enfants fréquentant l'école de Chantemerle.
- Organisation du passage à Kibon pour les inscriptions aux modules de l'Ecole à journée continue (information aux parents, aide, conseil).

### **Politique du 3<sup>e</sup> âge :**

- Mise en place de mesures garantissant une meilleure accessibilité des aîné(e)s et des personnes à mobilité réduite dans l'espace public par la pose de bancs.

**Intégration :**

- Renforcement de l'information aux communautés concernant les prestations existantes (documentation, antenne d'intégration, cours, sites internet, etc.).

**Service d'accueil en famille :**

- Dynamisation de l'esprit d'équipe du SAF en favorisant les échanges, la collaboration, l'entraide et le partage d'expériences.
- Proposition de rencontres, d'activités de groupe ou de jeux collectifs dans les locaux du SAF.
- Amélioration de la communication et de la fréquence des échanges avec les familles.

**Energie ; Infrastructures ; Culture, sports, loisirs****Infrastructures :**

- Création d'un guichet virtuel.
- Révision des processus internes pour une optimisation et un gain en efficacité.

**CSLJ :**

- Réalisation d'un concept Piscine-Patinoire-Place du Collège avec le concours de la jeunesse.

## D. Moutier ville durable



L'enjeu de la durabilité doit imprégner l'action politique de la Municipalité. En ce sens, le développement de synergies en lien avec la santé entre la Commission prévention et promotion de la santé et les autres commissions est appelé à s'intensifier.

L'administration et les services communaux sont sensibilisés aux mesures énergétiques et environnementales (ressources naturelles, consommation de papier, achats écoresponsables).

Le développement d'incitations en matière de mobilité douce à l'attention du personnel communal est à l'agenda du Conseil municipal.

L'impératif de la durabilité économique, sociale et écologique est en outre intégré dans les projets de rénovation ou de construction de bâtiments communaux (réfection des écoles Chantemerle, Mercier ; finalisation du projet d'école ménagère ; amélioration de la structure d'accueil de l'école à journée continue).

L'organisation de journées citoyennes (ramassage des déchets sauvages, par exemple) participe de cet engagement en faveur d'une ville durable.

## Mesures annoncées par les dicastères et les services :

### Mairie, administration générale, information et santé publique

#### Chancellerie :

- Limitation et réduction de la consommation de papier et de ressources naturelles (énergie, etc.).

#### Santé publique :

- Actions visant à profiler la CPPS dans les projets ODD (objectifs de développement durable) ; développement des synergies avec les autres commissions en lien avec la santé (commission Politique du 3<sup>e</sup> âge, commission de l'Intégration).

### Sécurité publique, protection de la population et transports

#### CRISM :

- Pérennisation de l'organisation permettant d'assurer une qualité de travail et de prestations.

#### Police administrative :

- Acquisition de moyens de locomotion éco-responsables pour les rondes en ville.
- Mise à disposition du personnel de moyens incitatifs pour l'utilisation des transports publics.

### Finances, Urbanisme et environnement

#### Urbanisme :

- Amélioration de l'image générale de la ville et de la qualité de ses espaces de détente, en collaboration avec les autres services communaux.

### Education, instruction et formation ; Aide et Autorité sociales ; Service de la jeunesse et des actions communautaires (SeJAC)

#### Education, instruction et formation :

- Aménagement des bâtiments scolaires pour économiser de l'énergie : stores, chauffage, sols.
- Développement des zones vertes dans les cours d'écoles.

#### SeJAC :

- Mise en œuvre du développement durable en tant que priorité en s'appuyant sur les compétences acquises.

#### Aide et Autorité sociales :

- Lutte contre le gaspillage (alimentaire, vestimentaire, objets utilitaires, etc.).

## **Electricité et Eau**

- Encouragement de la production et de la consommation d'énergie renouvelable pour les clients et les producteurs locaux.
- Modernisation de l'éclairage public au moyen de systèmes intelligents permettant la réduction de la consommation d'énergie.

## **Travaux publics**

- Intensification de la mise en place de journées citoyennes en lien avec le ramassage des déchets sauvages.

## **Génération et communautés**

### **Centre de l'enfance et Ecole à journée continue :**

- Application d'une gestion des structures d'accueil extrafamilial permettant non seulement que les prestations offertes soient conformes aux bases légales, mais aussi qu'elles puissent l'être également dans le cadre d'un budget correspondant aux moyens mis à la disposition de la Municipalité. L'objectif est de tendre à un équilibre du budget annuel.

### **Politique du 3<sup>e</sup> âge :**

- Aménagement et maintien des espaces verts en ville de Moutier, développement des transports du bus de ville (fréquence, lieux desservis), attractivité du prix pour les transports pour le 3<sup>e</sup> âge.

## **Energie ; Infrastructures ; Culture, sports, loisirs**

### **Infrastructures :**

- Rénovation et construction respectant la notion de durabilité économique, sociale et écologique :
  - ✦ Réfection des écoles de Chantemerle, de la rue Mercier et affectation du bâtiment de l'école de la Courtine ;
  - ✦ Finalisation du projet d'école ménagère ;
  - ✦ Amélioration de la structure d'accueil EJC.
- Sensibilisation des participants aux manifestations quant à l'utilisation de vaisselle réutilisable.

### **CSLJ :**

- Sur la base de l'offre culturelle et sportive de proximité, développement d'une action visant à favoriser l'accès local aux manifestations et invitant les participants à « consommer sur place ».

## E. Moutier ville du vivre-ensemble et de la qualité de vie



Les dernières années ont peut-être laissé l'une ou l'autre trace chez quelques citoyennes et citoyens. Le choix institutionnel des Prévôtoises et Prévôtois est cependant clair. À nous toutes et tous de dessiner une ville dans laquelle il fait bon vivre.

Nous avons ensemble à travailler à aplanir nos divergences, qu'elles soient générationnelles, communautaires, associatives, politiques ou religieuses. La Municipalité veillera à favoriser la cohabitation et l'intégration. Elle aura encore ces prochaines années la noble tâche de faire le lien entre les instances cantonales et communales.

Nous devons continuer d'améliorer l'image de notre ville, en portant une attention particulière à la qualité de nos espaces et de nos moments de détente. La place du Collège, les projets du Moulin et de la Gare, les rives de la Birse, l'aménagement de la traversée de Moutier en mobilité douce sont autant de conceptions urbaines appelées à se concrétiser ces prochains temps alors que Braderie et Fête de la Vieille Ville animeront toujours la cité, de même que Stand'été et Espacestand, notamment.

Quant à Moutier, foyer culturel par excellence, l'accent sera mis sur le renforcement du rôle du Musée jurassien des arts, par l'élargissement de sa mission, ainsi que sur le développement du Musée du Tour automatique et d'histoire.

## **Mesures annoncées par les dicastères et les services :**

### **Mairie, administration générale, information et santé publique**

#### **Chancellerie et santé publique :**

- Soutien à l'organisation de manifestations et d'événements intergénérationnels.

#### **AVS :**

- Maintien d'une qualité d'accueil et de renseignements pour la population prévôtoise en tant qu'agence de proximité.

### **Sécurité publique, protection de la population et transports**

#### **Police administrative :**

- Développement de zones 30km/h.
- Création d'une zone piétonne plus étendue en Vieille Ville (actuelle zone de rencontre).

### **Finances, Urbanisme et environnement**

#### **Urbanisme :**

- Conception des aménagements de la place du Collège avec réalisation de l'espace de jeux lié au projet du Moulin.
- Planification de l'aménagement de la traversée de Moutier (mobilité douce).
- Amélioration de l'image générale de la ville et de la qualité de ses espaces de détente, en collaboration avec les autres services communaux.

### **Education, instruction et formation ; Aide et Autorité sociales ; Service de la jeunesse et des actions communautaires (SeJAC)**

#### **Ecoles :**

- Maintien d'un système permettant une bonne éducation et instruction. En vertu de leurs valeurs pédagogiques, soutenir les activités extrascolaires.

#### **SeJAC :**

- Mise en œuvre et évaluation du projet d'insertion socioprofessionnel STEP.
- Garantie d'un accueil répondant aux besoins de la jeunesse prévôtoise.
- Engagement pour une cohésion sociale innovante qui profitera à l'ensemble de la population.

#### **Aide et Autorité sociales :**

- Assurance donnée à chacune et à chacun des ressources permettant de vivre dans la dignité et de trouver sa place dans la société.
- Action pour une réinsertion optimale des personnes en difficulté.
- Développement d'une politique de prévention (agir en amont !) pour diminuer les besoins en aide sociale.

## **Electricité et Eau**

- Maintien du réseau électrique au sein de la commune, au vu des atouts importants qu'il représente :
  - ✦ revenus annuels garantis par les bases légales fédérales ;
  - ✦ maîtrise sur le développement du réseau afin de répondre au mieux aux nouvelles demandes des citoyens-clients ;
  - ✦ soutien aux sociétés locales lors de manifestations.

## **Economie, Délégation pour les affaires jurassiennes, informatique**

### **Economie :**

- Développement d'une communication proactive et positive de la ville de Moutier basée sur la qualité de vie (nature, cadre de vie, ensoleillement, accessibilité) et les opportunités existantes.

### **Informatique :**

Engagement pour favoriser l'accessibilité et l'inclusion numérique :

- Accessibilité numérique de tous les services en ligne de la commune.
- Formations spécifiques pour les personnes ne maîtrisant pas les outils numériques.
- En collaboration avec les associations régionales, élaboration d'une offre en services numériques adaptés aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité.

Engagement pour une gestion responsable des données :

- Mise en place d'une politique de gestion des données claire et transparente garantissant le respect de la vie privée des citoyens et la protection de leurs données personnelles.
- Mise en place de mesures de sécurité robustes protégeant les données communales contre les attaques et les fuites éventuelles.
- Mise en conformité à la réglementation cantonale et fédérale relative à la protection des données.

## **Travaux publics**

- Renforcement des liens entre les différents services de la Municipalité.
- Maintien des prestations offertes aux citoyens telles que l'élimination des déchets, le déneigement, l'évacuation des eaux, l'état du réseau routier et les chemins pédestres.

## **Génération et communautés**

### **Centre de l'enfance et Ecole à journée continue :**

- Révision du tarif appliqué pour les enfants de moins de 12 mois (CDE), afin que davantage de parents puissent placer leurs enfants. Ouverture matinale dès 06 h 30.
- Maintien du nombre d'enfants accueillis à l'EJC et maintien du nombre d'heures annoncées pour l'année 2021-2022. Maintien de l'ouverture extrascolaire, avec une possibilité future de révision tarifaire à la baisse.

**Politique du 3<sup>e</sup> âge :**

- Développement des relations intergénérationnelles (ainé(e)s – jeunes).

**Intégration :**

- Organisation de la Fête des communautés (avec le soutien du comité de la Fête de la Vieille Ville ou modèle à repenser) et d'un pique-nique en alternance tous les deux ans.
- Développement de l'information réciproque, de la cohabitation harmonieuse, de la collaboration et de la rencontre entre Suisses et étrangers, dans le respect des identités culturelles.

**Service d'accueil en famille :**

- Renforcement de l'intégration et de la socialisation des enfants par le biais des infrastructures extrafamiliales.
- Garantie de soutien aux familles et réponse aux besoins exprimés.
- Application de tarifs de prise en charge accessibles à tous et en concordance avec les autres structures du même type.
- Renforcement de l'intérêt et de la motivation pour l'activité d'assistante parentale par l'amélioration des conditions et des prestations de travail (mobilier, matériel, jeux, sécurité, etc.).

**Energie ; Infrastructures ; Culture, sports, loisirs****Infrastructures :**

- Développement « ludique » du secteur Piscine-Patinoire-Polysport.
- Développement « citoyen » du secteur Maison Prévôtoise – Halle des Sociétés – Collège.

**CSLJ :**

- Soutien à la vie associative, qui réunit les Prévôtoises et Prévôtois en favorisant leur bien-être.

### III. CONCLUSION

Cette législature sera par essence exceptionnelle. Peu de citoyennes et citoyens de notre pays ont été, sont ou seront appelés à participer à un changement institutionnel de cette ampleur.

À Moutier, le 1<sup>er</sup> janvier 2026, nous vivrons ce moment historique. Un futur inédit, à découvrir.

Par définition, le changement interpelle. Comme l'a écrit Victor Hugo, « *L'avenir a plusieurs noms. Pour les faibles, c'est impossible ; pour les timides, c'est inconnu ; mais pour les vaillants, c'est l'idéal.* »

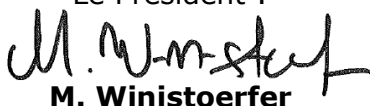
Prévôtoises, Prévôtois, soyons toutes et tous vaillantes et vaillants et trouvons ensemble les voies idéales dans notre nouvel entourage. Appuyons-nous les unes et les uns sur les autres, celles et ceux qui étaient contre ou pour, qu'elles qu'aient été nos humeurs passées et réussissons notre transfert, développons-nous, modernisons notre ville, faisons de Moutier une ville durable et une cité dans laquelle le vivre-ensemble et la qualité de vie sont unanimement reconnus.

« *Quand on ne peut revenir en arrière, on ne doit se préoccuper que de la meilleure façon d'aller de l'avant.* » (Paulo Coelho).

Moutier, le 6 juin 2023

#### Au nom du Conseil municipal

Le Président :



M. Winistoerfer

Le Chancelier :



C. Vaquin